

**Délibération du Conseil Municipal****D.2023-081****Commune de LAUZERTE****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 octobre à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : /

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES NEGRE ET BOURCIER ; MRS BAÏADA ET BADOE.

Secrétaire : MME GAUCHET MARIE.

Date de la convocation : 19/10/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SIGNATURE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire signale au conseil que deux nouvelles associations ont fait une demande pour occuper les salles partagées de la commune :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF)
- L'association « Présent.e.s ! »

Monsieur le Maire souhaite continuer à soutenir ces associations en mettant gratuitement à leur disposition les salles communales partagées. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Après lecture du modèle type de la convention en vigueur pour l'utilisation des salles communales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec les utilisateurs suivants :

- Le CIDFF
- Association Présent.e.s !

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec le CIDFF et l'association « Présent.e.s ! » afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales,
- **AUTORISE** : M. Le Maire à signer les conventions avec les associations « LE CDIFF » et « Présent.e.s ! » ainsi que les éventuels renouvellements,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
François LE MOING